AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 19-5-76193704

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (78) 60-95-87 (Postes 426 et 427)
ABONNEMENT ANNUEL : 50 F
C. C. P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

Bulletin N° 55 — Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région — 14 Mai 1976

VIGNE

Mildiou - Les conditions climatiques ont été jusqu'ici peu favorables au mildiou et dans la plupart des situations le premier traitement peut encore être retardé. Toutefois, dans la Drôme et l'Ardèche au sud de Valence ainsi que dans le bassin de la Loire, où la pluviométrie a été plus élevée, le premier traitement devra être appliqué dès après la prochaine période pluvieuse.

Eudémis - Le vol de première génération contrôlé par les piègeages sexuels et alimentaires se manifeste actuellement avec une certaine intensité, notamment dans la moyenne vallée du Rhône - et quelques situations du Beaujolais. Une protection chimique doit être envisagée dès le début de la semaine prochaine (à partir du 17 mai pour les traitements préventifs).

CONCOURS DE DETECTION DES TACHES PRIMAIRES DE MILDIOU DE LA VIGNE ET DE BOTRYTIS

La connaissance de l'existence des foyers primaires de Mildiou revêt une grande importance. Dans le but de faire participer nos abonnés et correspondants à cette détection, nous organisons, comme les années précédentes, un concours de dépistage de cette maladie. Il en est de même pour le Botrytis, dont les manifestations sur feuilles sont susceptibles d'apparaitre au cours de la deuxième quinzaine de mai.

Les envois d'échantillons frais se feront à notre adresse, sous sachet plastique et comporteront les indications suivantes :

- nom, prénom et adresse postale complète de la personne ayant récolté l'échantillon.
- situation géographique (altitude approximative, exposition, relief).
- date de la découverte de la maladie.

Les deux premiers envois provenant de chacune des régions de notre nomenclature seront primés (abonnement gratuit aux Avertissements Agricoles pour 1977 et un ouvrage de Défense des cultures). Dans les zones à appellation un prix sera décerné par commune.

ARBRES FRUITIERS

Tavelures - En toutes régions le traitement conseillé par le bulletin n° 54 a dû être appliqué avant le 15 mai - Au cas où dans le sud de la région (au sud des vallées de l'Eyrieux et de la Drôme) il avait été appliqué avant les pluies du 9 au 11, insuffisantes pour entrainer la totalité des produits fongicides, le renouvellement autour du 15 mai suffira à garantir une protection continue.

De toutes façons, la protection devra partout être assurée parfaitement au moins jusqu'au 25 mai, date à partir de laquelle les premières taches devraient apparaitre.

Anthracnose du cerisier - Un traitement ne devra être envisagé qu'après le 20 mai dans les conditions suivantes :

- poursuite jusqu'au 20 mai de la période pluvieuse amorcée le 9 mai.
- récolte suffisamment éloignée pour permettre l'application de pesticides.

Bactériose du noyer - La protection devra rester assurée au moins jusqu'au 20 mai dans les situations et sur les variétés précoces et moyennes, jusqu'à début juin dans les plantations les plus tardives.

Tordeuse orientale du pêcher - Bien que la situation météorologique actuelle présente de grandes analogies avec 1971 et laisse craindre des attaques de 1ère génération sur fruits, l'abondance de ces derniers permet de limiter ce traitement précoce (entre le 20 et le 25 mai) aux seules plantations où le gel a causé des dégâts importants.

Mouche de la cerise - L'apparition de cet insecte risque cette année d'être assez précoce, de sorte que toutes les variétés à partir du "Burlat" devront être traitées lors du "virage" du fruit du jaune au rouge.

Carpocapse surpommes et poires - Bien que les insectes soient déjà éclos du sud au centre de la Circonscription, le premier traitement ne s'impose pas encore.

PETITS FRUITS

Didymella et anthracnose du framboisier - Oïdium du cassissier - Les conseils des bulletins précédents restent valables.

La section Avertissements Agricoles

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de Circonscription par interim,

P. LATARD.

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET.
Inscription à la C.P.P.A.P. N° 477 AD.